

Le dix neuf septembre deux mille seize, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 septembre 2016

Membres présents : M. RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M. GRENET Denis, M. Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M. EDOUARD Guillaume, M. GOUJON Mathieu, M. NAVARRE Vincent, Mme BEAUDRU Agnès, Mme FOUQUE Sylvie, Mme LEGROS Sophie, M. SIMON Jean-Pierre (*ne prenant pas part au vote de la délibération 2016/41*).

Absent excusé : M CERVANTES Michel, Mme MAZOUER Sabrina

Secrétaire de séance : M. GOUJON Mathieu

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour de la réunion.
- Annulation Location Salle polyvalente

Délibération n° 2016.33

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUIN 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2016.34

ANNULATION LOCATION SALLE POLYVALENTE

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation d'une réservation de location de la salle polyvalente par un particulier.

Le règlement de la salle polyvalente stipule qu'en cas d'annulation le remboursement de l'acompte perçu ne sera rendu que sur décision du conseil municipal après étude du motif d'annulation.

Après avoir étudié les raisons de cette annulation et délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** le remboursement de l'acompte perçu pour la location du 17 et 18 septembre 2016.

Délibération n° 2016.35

SDE 76 : PROGRAMMATION 2017 - 2018

Le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime interroge les communes pour les travaux qu'elles souhaitent réaliser sur les réseaux électriques et d'éclairage public en 2017 ou 2018.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- souhaite l'inscription les travaux d'effacement de réseaux aériens électriques, d'éclairage public, de télécom du Hameau des Belles

ACHATS DE MATERIELS : DEVIS

Délibération n° 2016.36

ARMOIRE FROIDE -SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose que l'armoire froide de la salle polyvalente ne fonctionne plus et qu'il y a lieu de la remplacer.

Après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'achat de ce matériel auprès de la société GIFEC suivant le devis présenté :
1120.62 TTC

Délibération n° 2016.37

BARRIERE POUR TERRAIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose l'achat d'une barrière pour clore le terrain municipal au Hameau de l'Oiselière. Le conseil a le choix pour une barrière un vantail ou deux vantaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise l'achat d'une barrière galva grillagée + poteaux et accessoires

Délibération n° 2016.38

BULLETIN COMMUNAL 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Bertrand.

Madame Bertrand informe le conseil qu'elle a consulté des imprimeurs pour la création du prochain bulletin communal. Elle présente différents devis et réalisations.

Elle propose que la commission "information" s'organise pour rechercher les annonceurs.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte que la commission municipale "information" gère la recherche des annonceurs
- fixe le tarif des encarts publicitaires (titre à émettre pour chaque annonceur) :
 - 1/8 de page = 60 € HT soit 72 € TTC en 2ème ou 3ème page de couverture,
 - 1/8 de page = 70 € HT soit 84 € TTC en 4ème page de couverture,
 - 1/4 de page = 80 € HT soit 96 € TTC en 2ème, 3ème, 4ème page de couverture.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2016.39

Organisation du service de cantine

Monsieur le Maire informe qu'au total 95 enfants sont inscrits en cantine. Il est servi en moyenne chaque midi 31 repas maternelles et 40 repas primaires.

Monsieur le Maire propose de modifier l'organisation du service de cantine en demandant au personnel affecté le midi de déjeuner avant le service des enfants ou après selon le planning défini.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (sauf M Simon qui a quitté la salle pour ce débat et ne prend pas part au vote)

- accepte la nouvelle organisation proposée par M le Maire.

Délibération n° 2016.40

Demande d'un agent communal

Monsieur le Maire expose la demande particulière émise par un agent communal à propos de sa situation personnelle de carrière.

Après concertation et délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ne peut pas donner suite à la demande de l'agent communal.

Délibération n° 2016.41

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle association est née aux Trois Pierres : "Loisir et Passion". Elle regroupe les activités "Tarot", "Scrabble" et "Peinture".

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € pour encourager cette nouvelle association communale.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, par 11 voix "pour", 1 voix "contre" :

- accorde une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association "Loisir et Passion".

FUTURES MANIFESTATIONS : DATES

Les membres du conseil municipal établissent le futur calendrier des manifestations communales.

- 14 octobre 2016 : Remise des diplômes du travail et résultat du Concours des jardins fleuris
- 5 novembre 2016 : Inauguration du city stade
- 3 décembre 2016 : installation des sapins de Noël
- 10 décembre 2016 : Noël de l'école
- 14 décembre 2016 : Remise des colis de Noël aux anciens
- 15 janvier 2017 : Voeux du Maire

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des prochaines dates de réunion de réunion de la commission pour l'élaboration du PLU :

- Mardi 4 octobre 17 h
- Lundi 17 octobre 20 h 30
- Mardi 8 novembre 15 h, 17 h et 19 h réunion du conseil municipal (PADD)
- Mardi 22 novembre 17 h
- Mardi 13 décembre 17 h
- Mardi 17 janvier 17 h

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Simon demande si le fauchage des routes effectué la semaine dernière est terminé. Un endroit "route du village" sous la clôture n'a pas pu être coupé. Monsieur le Maire répond qu'il demandera à l'agent communal d'effectuer ce travail.

La séance est levée à 22 h 15